



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « PHOTOS SPORTIVES » 10^{ème} EDITION

Article 1 – Objet du Concours

L'Office Marmandais du Sport organise un concours photos intitulé : « **Photos Sportives 2018** ». Celui-ci se déroule **du 15 janvier 2018 au 15 mars 2018 (minuit)**. Il s'adresse aux passionnés de photos qui souhaitent faire partager leur vision du sport à Marmande. Ce concours est réservé aux photographes amateurs, qu'ils soient marmandais ou non.

Article 2 – Modalités pratiques

2-1 : Les participants doivent impérativement remplir la fiche d'inscription jointe au règlement. Cette fiche sera rendue en même temps que les photos. Les photos doivent être libres de droits comme le stipule le présent concours et la feuille d'engagement.

2-2 : Les participants devront faire parvenir leurs photos obligatoirement par mail à l'adresse suivante : oms.marmande@gmail.com, **jusqu'au 15 mars 2018 (minuit)**. Le nombre maximum de photos par candidat est fixé à 15.

2-3 : Les photos devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- **Format numérique de votre choix**
- **Photos obligatoirement réalisées dans le cadre d'une association sportive marmandaise dans l'année sportive 2017 / 2018**

Les membres du Comité Directeur de l'Office Marmandais du Sport et du jury ne peuvent prendre part au concours.

Article 3 – Calendrier

- **15 janvier 2018 : lancement du Concours Photos Sportives**
- **31 mars 2018 : clôture du Concours Photos Sportives**
- **9 au 16 avril 2018 : Délibération du Jury**
- **23 au 29 avril 2018 : Soirée des récompenses du Concours Photos Sportives 2018**

Article 4 – Jury et délibération

Le jury délibérera sur des photos numérotées anonymes.

Le jury sera composé de :

- **Responsable du Jury** : Président de la Commission Communication de l'Office Marmandais du Sport
- **5 représentants des partenaires principaux du Concours Photos** : **Jenny Photos, Le Républicain, Décathlon Marmande, la Cave du Marmandais, Géant Casino Marmande**
- Les Co-Présidents de l'Office Marmandais du Sport
- Représentant de la municipalité élu membre de l'Office Marmandais du Sport

Les délibérations auront lieu après la date limite de dépôt des photos.

L'ensemble des photos sera traité et classé par les membres composant le jury lors d'une réunion qui se tiendra à l'Office Marmandais du Sport. L'identité des photographes ne sera pas communiquée aux membres du jury tant que le verdict final n'aura pas été validé.

Les membres du jury s'engagent à ne pas divulguer le classement final établi avant la soirée des récompenses.

Les photos lauréates seront classées sans catégorie, ni thème de 1 à 20 (si le nombre de photos le permet et si la qualité de celles-ci le permet). La photo classée numéro 1 par le jury étant la photo vainqueur du Concours Photos.

Article 5 – Traitement des photos, classement et photographes

La Commission Communication de l'Office Marmandais du Sport effectuera un premier tri des photos si le nombre de photos excède 100 unités. Les photos éliminées par la Commission Communication seront conservées jusqu'à la fin des délibérations du jury officiel.

L'ensemble des photos en lice seront présentées anonymement aux membres du jury pour être triées puis classées comme précisé dans l'article 4.

A la fin de ce classement il sera procédé à la vérification suivante par le responsable du jury :

- Que dans les photos classées de 1 à 10 un même photographe ne soit pas récompensé deux fois
- Que dans l'ensemble des photos un même photographe ne soit pas récompensé plus de deux fois

Une fois l'ensemble de ces données vérifiées il sera procédé soit à :

- La validation du classement
- La modification du classement en repêchant des photos précédemment éliminées

Article 6 – Soirée des récompenses et prix

Tous les participants et les présidents d'associations sportives marmandaises seront invités à cette remise des prix. Cette remise des prix sera déroulée à Marmande. Le lieu de la remise sera communiqué aux participants et sera suivie d'une réception.

Le concours est doté de nombreux prix offerts par nos partenaires principaux et occasionnels.

Chaque participant repartira avec un lot.

Article 7 – Cession des droits d'auteurs

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteurs des clichés au bénéfice de l'Office Marmandais du Sport. Ce dernier s'engage naturellement à ne pratiquer aucune exploitation des photos en dehors de celle relative à la promotion du sport à Marmande. Cela exclut donc toutes utilisations à des fins commerciales. L'Office Marmandais du Sport s'engage à respecter le droit moral de l'auteur (droit à la paternité).

La cession des droits patrimoniaux de l'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation. L'Office Marmandais du Sport pourra ainsi reproduire les photos dans divers formats et sur tous les supports ; revus, affiches, expositions, insertion presse, dépliants, courts métrages, internet... L'Office Marmandais du Sport pourra utiliser les photos dans le cadre de représentation publique. Il pourra, le cas échéant, modifier le cadrage de la photographie, y ajouter du texte, sonoriser sa présentation, la présenter en album ou magazine.

Article 8 – Informations complémentaires

Règlement et fiche d'inscription disponibles sur le site www.omsmarmande.com ou sur demande au 05 53 93 30 11.

FICHE D'INSCRIPTION ET DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR

Monsieur, Madame, Mademoiselle,

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Age :

Souhaite participer au concours de photos sur le thème « Photos Sportives 2018 ».

Je confirme avoir pris connaissances du règlement de la 10^{ème} Edition du Concours Photos Sportives et en accepter les modalités.

Je confirme que l'ensemble des personnes présentes sur les photos envoyées accepte l'utilisation de leur image dans le cadre de ce concours.

Signature